

École d'horticulture de La métairie de Longueuil (La croisée de Longueuil)

Attestation de formation

Titre du programme : Horticulture maraîchère et ornementale écologique

Directeur de la formation : Denis Rousseau

Coordonnatrice de la formation: Nadine Mab

Session : 2009

Téléphone : 450-677-8918

Diplôme : Attestation de Formation – émise par la
Commission scolaire Marie-Victorin

Nombre d'heures de formation: 1075 heures

L'étudiant qui réussit tous ses modules se voit décerner une
Attestation de Formation de la commission scolaire Marie -Victorin.

Compétences générales du programme

Permettre aux participant(e)s d'acquérir les notions et compétences nécessaires

- à la *production et l'entretien de végétaux en serre ou en champ*
- à l'aménagement *paysager léger*
- à la *vente-conseil de produits horticoles*

L'atteinte des objectifs habilitera l'étudiant à occuper les postes
D'ouvrier (*ère*) *agricole* ou d'*ouvrier(ère) spécialisé(e) en horticulture* dans
les secteurs suivants

- *Centres de jardinage*
- *Pépinières*
- *Serres de production*
- *Fermes biologiques*
- *Entrepreneurs paysagistes*
- *Municipalités*

Conditions d'admission :

Pour être admis au programme, le candidat doit posséder un diplôme du 3^{ème}
secondaire ou l'équivalent. Il doit aussi posséder une connaissance minimale du
français écrit et parlé.

Modules d'enseignement	Nb heures	Formateur
1. Les principes de base de l'horticulture écologique	15	Danielle
2. Connaissance du sol	15	Danielle
3. Anatomie et physiologie des végétaux	30	Danielle
4. La rotation des cultures et le compagnonnage	30	Danielle
5. Regard sur la formation et le métier	15	Denis
6. Entretien des espèces légumières	30	Danielle
7. Entretien des plantes d'intérieur	15	
8. Propagation et entretien des végétaux en serre	75	Peter (et équipe)
9. Implantation et entretien des végétaux en jardin	205	Peter (et équipe)
10. Utilisation et entretien des outils et équipements	30	Peter
11. Compostage de résidus organiques	30	Peter
12. La fertilisation écologique	30	Danielle
13. Protection des cultures: gestion des plantes adventices	30	Danielle
14. Protection des cultures: contrôle des ravageurs	30	Danielle
15. Protection des cultures: maladies et désordres physiologiques	30	Danielle
16. Récolte et transformation des légumes	30	Peter
17. Entretien des annuelles et vivaces	60	Nadine
18. Entretien des arbres, arbustes et conifères	60	Nadine
19. Conception d'un aménagement paysager	75	Nadine
20. Développement personnel	45	
21. Techniques de recherche d'emploi	60	Denis
22. Stages de travail en entreprise	135	Denis et équipe
Total	1075	

Méthodes d'enseignement

- Exposés théoriques en classe.
- Ateliers pratiques au jardin.
- Travail de groupe.
- Démonstrations au jardin.

Modalités d'évaluation

- Examens pratiques au jardin
- Examens théoriques en classe
- Travaux pratiques en classe

Ce qui sera évalué lors de chaque examen sera clairement spécifié dans les cours qui précèdent. Des examens formatifs vous prépareront aux examens officiels.

La note de passage est 70 % pour les modules 1-2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19.

Elle est binaire (Succès/Échec) pour les autres modules.

L'étudiant(e) a droit à un examen de reprise pour chaque examen raté.

Les modalités de réussite sont les suivantes :

L'étudiant doit réussir tous ses modules pour obtenir de l'AF.

Cependant, dans le cas de l'échec de 1 module, le coordonnateur de la formation peut examiner le dossier de l'étudiant(e) et accorder la sanction.

Deux modules et plus de ratés signifie un échec automatique. L'étudiant(e) peut cependant revenir l'année suivante comme étudiant libre, refaire le(s) module(s) ratés et repasser les examens requis.